

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

Index : EUR 44/013/2012

16 juillet 2012

### **Turquie. À l'occasion du 4<sup>e</sup> anniversaire de son assassinat, Amnesty International réclame justice pour Ahmet Yıldız**

À l'occasion du 4<sup>e</sup> anniversaire du meurtre d'Ahmet Yıldız, Amnesty International a demandé une nouvelle fois que les responsables de ce meurtre soient déférés à la justice dans le cadre d'un procès équitable.

Ahmet Yıldız a été abattu le 15 juillet 2008 devant chez lui à Üsküdar, un quartier situé sur la rive asiatique d'Istanbul. Beaucoup considèrent ce meurtre comme un « crime d'honneur » lié à l'homosexualité d'Ahmet Yıldız. Cette affaire symbolise l'échec des autorités turques à réagir à la violence visant les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres. Depuis quatre ans, l'unique suspect accusé du meurtre, le père de la victime, est toujours en liberté.

Dans les mois qui ont précédé sa mort, Ahmet Yıldız avait déposé une plainte auprès du parquet, demandant que les menaces que sa famille, notamment son père, lui adressait fassent l'objet d'investigations. Après son assassinat, il est apparu que le procureur du district d'Ümraniye avait décidé qu'aucun motif ne justifiait de lancer des poursuites eu égard à cette plainte. Des indices sérieux laissent à penser que le procureur n'a pas fondé sa décision, rendue en novembre 2007, sur une enquête approfondie et efficace. Huit mois plus tard, Ahmet Yıldız était abattu.

Un mandat d'arrêt n'a été décerné qu'en octobre 2008, alors qu'Ahmet Yıldız avait signalé avoir reçu des menaces de mort. À cette époque-là, le père de la victime, unique suspect dans cette affaire, restait introuvable. Selon des relevés téléphoniques, il avait sans doute fui vers le nord de l'Irak ; toutefois, on ignore où il se trouve actuellement. Ouvert en septembre 2009, le procès était – et est toujours – au point mort, puisque le suspect identifié par les autorités turques n'a pas été appréhendé.

Depuis quatre ans, personne n'a été traduit en justice pour le meurtre d'Ahmet Yıldız. Amnesty International invite les autorités turques à garantir qu'il n'y aura plus de retards dans cette affaire, en exécutant rapidement, par tous les moyens dont elles disposent, le mandat d'arrêt international décerné récemment contre le père de la victime. Elle demande également qu'une enquête indépendante, impartiale, approfondie et efficace soit diligentée sur l'immobilisme dont ont fait preuve les autorités turques s'agissant de la plainte déposée par Ahmet Yıldız.

FIN